COMPTE-RENDU DES SÉANCES

DU GROUPE ROMAND

DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

I.

Séances des Samedi 31 mai et Dimanche 1er juin 1958 a VERSOIX (GENÈVE)

Président : M. Jean Béranger.

Membres présents. — MM. A. Alföldi, J. Béranger, Mlle G. Berthoud, M. l'abbé A. Bise, Mme H. Bloch, MM. J. Borel, J.-P. Borle, A. Brauen, Mlles E. Bréguet, M. Broye, MM. M. Burger, E. Campiche, le chanoine E. Cantin, A. Cattin, P. Collart, l'abbé E. Dutoit, Ch. Ecabert, Ch. Favez, J. Grieshaber, W. Gunning, Mlle James, Sœur Dominique Kaech, MM. l'abbé J. Kaech, A. Labhardt, G. Magnin, G. Méautis, Mlles M.-J. Mercier, E. Montandon, MM. F. Muller, J. Nussbaum, A. Perrenoud, Mlles L. Perrollaz, P. Photiadès, MM. G. de Plinval, G. Redard, J.-P. Schindler, P. Schmid, A. Schneider, Mlle M. Séchaud, MM. H. Stehlé, S. Vautier, Mlle A. Villard, Mme A. Virieux, Sœur A.-Th. Yerly.

M. et Mme J. Marouzeau, M. et Mme A. Piganiol, de Paris, M. J.-P. Ferrier, de Versoix, ainsi que quelques amis, s'étaient joints au Groupe romand ; un groupe d'étudiants lausannois assista aussi aux conférences de samedi.

Samedi 31 mai.

Invité par M. W. Gunning, fidèle membre du Groupe, à tenir séance dans sa maison de Versoix, dans un magnifique et paisible cadre de verdure, le Groupe romand avait non seulement accepté avec enthousiasme cette offre amicale et généreuse, mais saisi l'occasion pour donner à sa réunion une forme nouvelle : celle d'un « week-end », pendant lequel le confort d'une hospitalité toute amicale permettrait d'entendre les communications de grands maîtres et d'échanger avec eux et entre collègues, sans hâte, des propos enrichissants et familiers. Le succès de l'entreprise dépassa tous les espoirs : à la richesse des exposés annoncés,

à la réception parfaite et chaleureuse de M. et Mme Gunning, s'ajouta la splendeur d'une soirée et d'un jour d'été.

Dès 16 heures, les participants arrivèrent chez M. Gunning et prirent possession de leur logement. A 17 heures, M. Jean Béranger, président, souhaite la bienvenue aux congressistes et adresse à M. et Mme Gunning les vifs remerciements du Groupe pour leur hospitalité ; il salue la présence de M. et Mme Marouzeau, de M. et Mme Piganiol.

— Il donne ensuite la parole à M. André Piganiol, professeur honoraire au Collège de France, membre de l'Institut, qui présente une communication sur le sujet suivant : *Cicéron réformateur religieux*. Son objet est de commenter la première partie du projet de constitution que Cicéron a rédigé au livre II du *De legibus*. Mais d'abord il lui paraît utile de définir quelle était, à la fin de sa vie, la pensée religieuse de Cicéron. Nous sommes parfaitement renseignés à ce sujet par tous les traités dont la publication se presse de 45 à 43. La source en est — plutôt que les grandes œuvres philosophiques — les cours de Philon et d'Antiochos que suivit Cicéron dans sa jeunesse : le scepticisme de Philon n'a pas été compromis par le dogmatisme d'Antiochos. Cicéron ne croit pas à la divination, se fait une conception du divin proche du stoïcisme, et ne croit probablement pas à l'immortalité de l'âme.

Avant d'aborder son sujet propre, M. Piganiol étudie le problème de la date du *De legibus*. Il n'accepte pas la thèse qui en place la rédaction après la mort de César et en fait un livre contemporain des *Philippiques*. La rédaction dut commencer aussitôt après le *De republica*. Le texte étudié doit avoir été rédigé avant la fixation de l'année julienne, sûrement avant la divinisation de César.

Après ce préambule, M. Piganiol étudie l'introduction même de Cicéron à sa constitution religieuse. Les citoyens doivent croire à l'existence de dieux qui lisent dans nos pensées, récompensent et punissent. Cette croyance, étrangement proche du christianisme, est étrangère à l'opinion personnelle de Cicéron. Mais elle doit être imposée en raison de son utilité sociale.

De la constitution religieuse elle-même, les traits frappants sont les suivants. D'abord, il faut respecter la tradition. Il faut interdire la *superstitio*, contrôler les cultes privés, interdire les mystères, à l'exception de ces *mysteria romana*, dont Cicéron fait mention dans sa correspondance, qui sont un culte réservé aux femmes et adressé à Cérès. Il faut entretenir les temples, maintenir les sacerdoces : parmi ceux-ci, les plus élevés en dignité semblent être les augures, et ce fait étonne d'autant plus que Cicéron ne croit absolument pas à la divination. Il faut publier le calendrier et observer les intercalations. Le sacrilège est le seul crime religieux puni de mort (n'était-ce pas garantir la sûreté des

dépôts confiés aux temples?). Les morts doivent être respectés comme des dieux.

M. Piganiol se demande alors si le programme religieux de Cicéron n'a pas inspiré celui d'Auguste, et il incline à conclure par l'affirmative. Pour Auguste aussi, la restauration religieuse est inséparable de la restauration politique, la police des cultes est une tâche essentielle de l'État. Auguste restaure les temples, les sacerdoces, les rites, assure la publication du calendrier. Il donne à l'autorité augurale un prestige exceptionnel. La phrase de l'édit de Nazareth sur le culte des morts divins est presque identique, semble-t-il, au dernier article (mutilé) du code cicéronien.

— M. Béranger remercie M. Piganiol et souligne la maîtrise avec laquelle il a tiré d'un texte souvent ambigu des conclusions qui emportent la conviction.

— M. de Plinval estime, comme M. Piganiol, que le *De legibus* n'est pas contemporain des *Philippiques*, mais a été entrepris, comme un prolongement du *De republica*, pendant les six mois qui ont séparé le procès de Milon du départ pour la Cilicie, période où s'atténue le scepticisme de Cicéron.

— M. Marouzeau appelle l'attention sur la forme dans laquelle Cicéron présente sa constitution : rédaction concise, de type archaïque, qui rappelle les XII Tables et s'éloigne de la verbosité juridique traditionnelle ; il y a là l'indice d'une mentalité qui mérite considération.

— M. de Plinval insiste aussi sur le caractère archaïque et artificiel de cette rédaction ; M. Piganiol observe qu'elle est d'accord avec les dispositions réactionnaires dans lesquelles se trouve alors Cicéron ; M. Dutoit rappelle que Cicéron dit avoir appris par cœur les XII Tables dont il imite ici le style.

— M. Cantin demande quel pouvait être l'état de conscience de Cicéron quand il distingue *religio* et *superstitio* ; n'y a-t-il pas chez lui cloison étanche entre la pensée philosophique et la pensée politique?

— Pour M. Piganiol, Cicéron était un hésitant, avec une pensée à facettes, d'une sincérité certaine, mais homme d'État avant tout ; M. Labhardt pense que l'ambivalence de son attitude religieuse peut être considérée comme un symbole de l'homme de son temps. M. Piganiol conclut en insistant sur les indices d'une crise religieuse dont les effets trouveront leur manifestation dans la politique pratiquée par Auguste.

— Après cet échange de vues, un dîner tout familial groupa dans le même local les participants. Puis la fin de la soirée fut consacrée à un

exposé de M. J. Marouzeau sur le sujet emprunté à une formule de Quintilien : *Initia clausulaeque.*

La considération du début et de la fin d'un énoncé était de particulière importance pour les Latins, orateurs nés.

La forme donnée au début est déterminée par les besoins propres à une entrée en matière : prise en considération de l'auditeur ou du lecteur ; d'où choix d'une idée générale, appel à une circonstance présente, adresse à une personne particulièrement intéressée, exceptionnellement effet de surprise par introduction « in medias res ».

La finale revêt assez naturellement une valeur qu'on peut appeler « fermante » ; elle se prête à l'énoncé de concepts liés à l'idée de terme, de chute, d'achèvement, de conclusion : fin d'une époque, d'un voyage, d'une activité.

Mais, d'une façon qui n'est qu'en apparence contradictoire, la finale, du fait qu'elle est suivie du silence, est aussi susceptible d'une qualité « ouvrante » : prolongement de la dernière impression reçue soit dans l'espace, soit dans le temps, soit dans la pensée.

Enfin, l'intervention du silence joue un autre rôle important : l'écrivain et l'orateur éprouvent le besoin de ne pas laisser livré à l'indifférence le destinataire de l'énoncé, mais de l'occuper de la dernière impression reçue, propre dans le cas de l'énoncé oral à déclencher l'applaudissement escompté ; de là le souci de garder pour la finale une grande image, une belle pensée, une phrase à effet, une formule expressive.

De nombreux exemples, empruntés à la prose de Cicéron, Tite-Live, à la poésie de Virgile, Horace, Ovide, sont appelés à illustrer ces divers aspects de l'énoncé, qui sont en quelque manière caractéristiques des formes d'art dites « occidentales ».

— Après avoir remercié et félicité M. Marouzeau de ce captivant exposé, M. Béranger demande si les débuts de phrase ne présentent pas, à l'occasion, des particularités métriques. M. Marouzeau répond qu'en effet Quintilien, à propos du *Pro Cluentio* et du *Pro Ligario*, se livre à toute une casuistique sur le traitement métrique de l'initiale, qu'on peut considérer comme un chapitre de la prose métrique.

— M. Labhardt, reprenant l'exemple de la péroraison du *De suppliciis* commentée par M. Marouzeau, la caractérise comme une sorte d'hymne s'insérant dans la tradition d'Homère à Boèce. M. Piganiol voit dans le même texte la virtuosité d'un artiste ou d'un musicien.

— A une question de M. Schmid, M. Méautis répond en donnant quelques indications sur la pratique des Grecs, comparée à celle des Latins.

Après la séance, les conversations se poursuivirent encore dans le jardin, par une magnifique nuit d'été.

Dimanche 1er juin.

M. Jean Béranger, président, ouvre à 10 heures la séance administrative. Il salue les participants et présente les excuses de quelques collègues absents. Le procès-verbal de la dernière séance étant déjà publié dans le dernier volume de la *R. É. L.* que chacun a reçu, la lecture n'en est pas demandée. — La prochaine séance aura lieu à Yverdon, en novembre. Le comité en fixera la date exacte.

Communications à l'ordre du jour.

M. Georges Redard, professeur aux Universités de Berne et de Neuchâtel, présente une communication intitulée : *Les langues italiques. État de la question.* — En 1943, dans le *Mémorial des Études latines*, M. Lejeune définissait « la position du latin sur le domaine indo-européen » et faisait le point de nos connaissances sur les langues italiques. A première vue, il paraît vain de reprendre le sujet, car, quinze ans après, nous sommes toujours aussi à court de renseignements : le latin archaïque est mal connu, les inscriptions anciennes restent difficiles à dater, et les données nouvelles sont rares (une série de textes étrusques, les inscriptions votives de Sanzeno et une soixantaine de dédicaces vénètes provenant du sanctuaire de Lagole, sur le haut Piave). Cependant, la manière de poser les problèmes s'est modifiée et permet des remarques sur les méthodes employées à les résoudre.

Après avoir rappelé les données principales du problème italique, puis les diverses solutions proposées (Walde, Marstrander, Devoto, Bonfante, Krahe, Porzig, Altheim, Lejeune, etc.), M. Redard illustre par quelques cas particuliers (Altheim, Specht) l'abus que fait le linguiste des données archéologiques. D'autre part, le linguiste ne saurait être assez prudent sur son propre domaine : trop de conclusions historiques reposent sur des étymologies fragiles (voir celle de *ferrum* produite par Altheim), et une heureuse trouvaille suffit à remettre en question des résultats qui paraissaient solidement établis (exemple classique : la découverte du hittite et du « tokharien » qui a complètement modifié le problème des gutturales indo-européennes). Il importe de s'attacher à l'étude des structures — qui a permis, par exemple, à M. Dumézil de renouveler complètement la question des origines de Rome —, à celle de la chronologie qu'implique nécessairement toute recherche dialectologique et dont on peut attendre des résultats neufs (voir l'article publié par M. Lejeune dans cette *Revue* en 1950). De plus, les données matérielles, épigraphiques et philologiques, doivent être

soigneusement contrôlées : la révision des textes vénètes sur les originaux a permis à M. Lejeune de situer sans ambiguïté la place de ce parler parmi les dialectes italiques. Enfin, il faut reprendre sur nouveaux frais toute l'étude des emprunts inaugurée en 1909 par M. Ernout, et aussi de certaines techniques étroitement liées à l'usage linguistique (les récentes recherches de M. Lejeune sur les alphabets vénète, lépontique et étrusque, dans le recueil *Tyrrhenica*, Milan, 1957, apportent des conclusions fort importantes).

Plus que des tentatives visant à la grande fresque historique, séduisante, mais fallacieuse, c'est de telles enquêtes, modestes, précises et méthodiques, qu'on peut espérer des lueurs sur l'un des problèmes les plus difficiles de l'histoire linguistique européenne.

— En remerciant le conférencier, M. Béranger exprime son ravissement pour cette leçon riche, claire, admirable. Il en dégage particulièrement la nécessité où nous sommes d'être prudents devant les données linguistiques, archéologiques, historiques et littéraires, et l'importance de la chronologie.

— M. Piganiol dit sa résistance aux idées de M. Dumézil sur ce grand problème, en particulier sur l'idée fonctionnelle appliquée aux trois tribus. La question fondamentale est la mise en relation de l'archéologie et de la linguistique.

La fin de la séance est consacrée à la recension de deux ouvrages récents :

— De l'édition d'*Horace* par Ed. Fraenkel, M^lle^ Marianne Moreillon, d'Yverdon, donne un compte rendu précis, relevant que le point de vue le plus original de l'auteur concerne l'influence pindarique, à laquelle Ed. Fraenkel donne la prépondérance sur l'ode d'Horace.

— L'ouvrage de M. J. Marouzeau : *Du latin au français*, est présenté par M. J.-P. Borle, de Vevey; M. Borle analyse les réponses données par M. Marouzeau au problème posé : « Dans quelle mesure le recours à une langue-mère est-il indispensable pour la connaissance scientifique d'une langue dérivée? » La réponse donnée par M. Marouzeau en ce qui concerne le latin et le français tend à distinguer ce qui est simple précession de ce qui représente une explication nécessaire ; principe de méthode, estime M. Borle, qui ne saurait naturellement être invoqué comme un argument contre la pratique de l'enseignement classique.

Après un apéritif offert par la commune de Versoix, dont M. J.-P. Ferrier représentait les autorités, un déjeuner réunit les participants. A la fin du repas, M. J.-P. Ferrier retraça l'histoire de Versoix, com-

mune dès le XII^e siècle. M. Béranger le remercia aux applaudissements de tous. M. Piganiol exprima son plaisir de voir d'autres personnes que des latinistes s'intéresser à nos problèmes. Notre vieille science est moderne, car elle se renouvelle sans cesse : M. Piganiol remercie le Groupe romand, le félicitant d'être si vivant. M. Béranger conclut en remerciant M. et M^me^ Gunning de leur parfaite et si chaleureuse hospitalité, qui laissera à tous un souvenir lumineux.

Les participants se rendirent enfin à Coppet, au château de M^me^ de Staël. M. J.-R. Bory, conservateur, rappela toute l'histoire de cette demeure et de ses propriétaires, les Necker, fit visiter le château, avec bonne grâce et une érudition étincelante. La journée s'acheva dans la cour du château où une collation fut servie. D'aimables paroles furent encore échangées entre les latinistes et leurs hôtes avant que chacun prenne le chemin du retour, comblé par les richesses de tout genre reçues pendant ce week-end mémorable.

II.

Séance du Dimanche 16 novembre 1958 à YVERDON

Président : M. Jean Béranger.

Membres présents. — M. J. Béranger, M^lle^ E. Bréguet, M. J. Breitmeyer, M^lle^ M. Broye, MM. M. Burger, le chanoine E. Cantin, l'abbé E. Dutoit, Ch. Favez, R. Feller, J. Grieshaber, W. Gunning, P.-A. Haldimann, B. Hoffmann, M^lle^ Y. James, MM. A. Labhardt, Ed. Liechtenhan, le D^r^ J.-A. Mathez, le chanoine M. Michelet, F. Muller, A. Nicolet, J. Nussbaum, A. Perrenoud, M^lle^ P. Photiadès, M^me^ A.-M. Reymond, MM. F. Roulin, J.-P. Schindler, P. Schmid, H. Stehlé, M^e^ J.-J. Thorens.

En ouvrant la séance, à l'hôtel de « La Prairie », M. Jean Béranger souhaite la bienvenue aux participants et salue la présence de MM. André Martin, syndic d'Yverdon, Édouard Aubert, professeur au Collège, et Olivier Dessemontet, archiviste cantonal, de Lausanne. Il remercie M. Aubert de l'aide qu'il a apportée à l'organisation de cette réunion.

Séance administrative.

M^lle^ E. Bréguet, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance de printemps à Versoix, qui est adopté.

M. A. Perrenoud, trésorier, rend compte de l'état des finances du Groupe : le budget est équilibré ; les cotisations sont payées avec ponc-